

Séance
ordinaire du 6
février 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR DU
MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérémie Ouellet et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.02.40

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.02.41

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ☞ Comptes réguliers : 292 774.84\$
 - ☞ Comptes préautorisés : 667 462.12\$

ADMINISTRATION

5. Proclamation des journées de la persévérance scolaire : Nos gestes, un + pour leur réussite.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Autorisation de mandat à GAM Experts Conseils.

FINANCES

7. Autorisation de versement d'un don.

8. Renouvellement d'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec.
9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2023 de l'Office d'Habitation (OH) de La Mitis – secteur Mont-Joli.
10. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour 2023.
11. Radiation de comptes à recevoir.
12. Autorisation de recommandation de paiement no 4 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Joli et la Municipalité du Village de Price.
14. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource en loisirs.
15. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Joli et Mitis en Affaires (CLD).
16. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource en développement économique et industriel.
17. Ratification d'embauche de caissiers pour l'Amphithéâtre Desjardins.
18. Ratification d'embauche – assistants-sauveteurs.

LOISIRS

19. Recommandation de paiement no 5 – réaménagement du parc Richelieu.
20. Ratification de la demande de changements ING-13 dans le cadre du projet du réaménagement du parc Richelieu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Autorisation de renouvellement de l'entente avec la Société protectrice des animaux du littoral pour le service de cueillette, de contrôle, de protection et de disposition des animaux domestiques pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.
22. Autorisation d'inscription au programme pompier 1.
23. Autorisation de contrat pour l'inspection et le ramonage des cheminées.
24. Autorisation d'achat de trois habits de combat.
25. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires.

TRAVAUX PUBLICS

26. Ratification de mandat d'arpentage des rues Ménard et Villeneuve.
27. Autorisation d'achat d'une camionnette neuve pour le service des travaux publics.
28. Autorisation de mandat de fourniture et installation d'un réservoir diesel extérieur hors sol.
29. Autorisation d'achat d'un écuireur d'égout sur remorque neuf.
30. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la Voirie locale -Volet projets particuliers d'amélioration (PPA) • Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

URBANISME

31. Désignation du responsable du dépôt d'une demande de Coopération intermunicipale pour la sauvegarde du lac du Gros Ruisseau.
32. Autorisation de dépôt d'une demande de Coopération intermunicipale pour la sauvegarde du lac du Gros Ruisseau.
33. Autorisation de mandat supplémentaire à Valérie Delisle-Gagnon – biologiste consultante.
34. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 18 janvier 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
35. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1017, boulevard Jacques-Cartier.
36. Affaires nouvelles.
37. Période de questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

23.02.42

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 16 janvier 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

23.02.43

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 292 774.94\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 667 462.12\$.

ADMINISTRATION

23.02.44

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : NOS GESTES, UN + POUR LEUR RÉUSSITE

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront du 13 au 17 février 2023.

CONSIDÉRANT QUE les défis que nous avons vécus en lien avec la pandémie n'épargnent personne encore moins, les jeunes de notre communauté.

CONSIDÉRANT QUE ces journées sont l'occasion de remercier tous ceux et celles qui sont porteurs de sens auprès de nos jeunes, de nos élèves et de nos étudiants.

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais également l'ensemble de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare la 3e semaine de février comme étant « Les Journées de la persévérance scolaire » dans notre municipalité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

23.02.45

AUTORISATION DE MANDAT À GAM EXPERTS CONSEILS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat à GAM Experts Conseils pour un accompagnement pour le plan d'action 2023-2024, et ce, au coût de 1560\$.

FINANCES

23.02.46

AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
École du Mistral -	commandite pour album des finissants	50\$
Mitis en affaires, SADC et Carrefour jeunesse emploi Mitis	Défi Oseprendre	495\$
CLAC	La crue des Mots	500\$
Club Lions	Campagne de bonbons	100\$

23.02.47

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec, et ce au coût de 280\$ plus les taxes.

23.02.48

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS – SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2023 de l'OH de La Mitis secteur Mont-Joli représentant un montant de 103 659\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

23.02.49 AUTORISATION DE RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS POUR 2023

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 390 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour l'année 2023.

23.02.50 RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la radiation des comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3006 42	La Coop Purdel	120.31\$
D 3008 05	Mélissa Lévesque	834.28\$
D 3008 96	Jonathan Picard-Fournier	2216.22\$
D 3008 97	Bianca Isabel	2216.22\$
D 3008 58	Mario L'Espérance	3660.29\$
D 3009 60	Jean-François Ouellet	1302.66\$
D 3010 66	Marie-Christine Sirois	393.09\$
D 3999 99	Centre de naturothérapie de l'Est	190.00\$
D 3999 99	Aline Pelletier (plate-bande)	190.00\$

23.02.51 AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 4 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 et la recommandation de la firme Groupe Architecture MB inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 112 530.18 \$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.02.52 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité du Village de Price se sont entendues sur le partage d'une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource veillera à répondre aux besoins des organismes communautaires établis sur les territoires des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivant du Code municipal et 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité du Village de Price désirent se prévaloir du Volet 4 –Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité afin d'obtenir les fonds pour cette ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général et greffier adjoint,

monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de coopération intermunicipale avec la municipalité du Village de Price.

23.02.53

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité du Village de Price désirent présenter un projet pour le partage d'un coordonnateur adjoint en loisirs dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet pour le partage d'un coordonnateur adjoint en loisirs et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le maire et le directeur des finances sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

23.02.54

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MITIS EN AFFAIRES (CLD)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et Mitis en affaires (CLD) se sont entendues sur le partage d'une ressource en développement industriel et commercial;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource veillera à répondre aux besoins de la Ville de Mont-Joli et de Mitis en affaires (CLD) en développement industriel et commercial du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivant du Code municipal et 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et Mitis en affaires (CLD) désirent se prévaloir du Volet 4 –Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité afin d'obtenir les fonds pour cette ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de coopération intermunicipale avec Mitis en affaires (CLD).

23.02.55

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et Mitis en affaires (CLD) désirent présenter un projet pour le partage d'un agent de développement industriel et commercial dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet pour le partage d'un agent en développement économique et industriel et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le maire et le directeur des finances sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

23.02.56

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE CAISSIERS POUR L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de trois employés au poste de caissier (caissière) à l'Amphithéâtre Desjardins :

- Adèle Nadeau – 8 octobre 2022
- Philippe Audet – 28 décembre 2022
- Lili-Rose Fournier – 10 septembre 2022

Le taux horaire pour ce poste est de 14.25\$.

Dans le but d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt madame Annie Blais, sort de la salle à 20h15 et revient à 20h16.

23.02.57

RATIFICATION D'EMBAUCHE – ASSISTANTS-SAUVETEURS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de quatre assistants-sauveteurs pour la piscine Gervais-Rioux :

- Blanche Desgagnés embauchée le 22-12-2022
- Évangelyne Sergerie embauchée le 22-12-2022
- Frédérique Fortin embauchée le 22-12-2022
- Marie Gagné embauchée le 22-12-2022

Ces nouvelles employées seront assujetties aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

LOISIRS

23.02.58

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 5 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Albert inc. a présenté une demande de paiement no 5 pour le réaménagement du parc Richelieu au montant de 99 463.86 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 5 et la recommandation de la firme GLCRM architectes inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 5 au montant de 99 463.86\$ incluant les taxes à Construction Albert Inc .

23.02.59 RATIFICATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS ING-13 DANS LE CADRE DU PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la demande de changement ING-13 no 7 comportant l'élément suivant :

- Configuration des luminaires dans le local technique

Pour un montant total de 513.77\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.02.60 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE CONTRÔLE, DE PROTECTION ET DE DISPOSITION DES ANIMAUX DOMESTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2023 AU 31 JANVIER 2024

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec la Société protectrice des animaux du littoral, au montant de 20 187.92\$ plus les taxes, et ce, rétroactivement pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

23.02.61 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU PROGRAMME POMPIER 1

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur William Labrie à la formation Pompier 1.

Le coût de l'inscription du candidat à la formation pompier 1 est assuré par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du Ministère de la Sécurité publique du Québec, et celle-ci débutera en mars prochain.

23.02.62 Robin AUTORISATION DE CONTRAT POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres commun pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture des soumissions a été faite le 30 janvier dernier et que deux soumissionnaires ont déposé une soumission à savoir :

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée extérieure / année

Année 2023	40.00 \$
Année 2024	42.00 \$
Année 2025	44.10 \$
Année 2026	46.30 \$
Année 2027	48.61 \$

9347-1415 Qc inc. (JML Ramonage) – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire / tarif horaire

Année 2023	55.00 \$
Année 2024	57.75 \$
Année 2025	60.63 \$
Année 2026	63.66 \$
Année 2027	66.85 \$

Ramonage Rimouski – Prix par cheminée extérieure/année

Année 2023	100.04 \$
Année 2024	106.04 \$
Année 2025	112.40 \$
Année 2026	119.14 \$
Année 2027	126.29 \$

Ramonage Rimouski – Prix par cheminée intérieure et l'appareil de chauffage, à la demande du propriétaire/tarif horaire

Année 2023	120.02\$
Année 2024	124.06 \$
Année 2025	128.10 \$
Année 2026	130.16 \$
Année 2027	132.14 \$

CONSIDÉRANT QU'UN rapport a été présenté par monsieur Jean Robidoux, qui est responsable de cet appel d'offres, et qui recommande que le contrat soit accordé à la compagnie **9347-1415 Qc inc.**, étant donné que sa soumission présente les prix les plus bas et qu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault , appuyé par le conseiller Denis Dubé ,et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie **9347-1415 Québec inc.**, pour l'inspection et le ramonage des cheminées pour les années 2023 à 2027 inclusivement, aux prix ci-haut mentionnés.

Les travaux doivent être exécutés de la façon précisée au document intitulé « Devis pour l'inspection et le ramonage des cheminées dans le cadre d'un appel d'offres commun par la ville de Mont-Joli et les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Luce, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sante-Jeanne D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Gabriel-de-Rimouski et Saint-Charles-Garnier ». Ce devis est celui qui a paru sur le système d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

23.02.63

AUTORISATION D'ACHAT DE TROIS HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues à savoir :

- Aéro feu 3 145.44\$/habit
- Arsenal 2 540.00\$/habit
- Protection incendie CFS 2 340.00\$/habit

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de trois habits de combat pour le service incendie à Protection incendie CFS au coût de 7 020\$ plus les taxes pour trois habits de combat.

23.02.64

AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de verser le montant de 31 475.07 \$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice complet de 2023. Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service.

TRAVAUX PUBLICS

23.02.65

RATIFICATION DE MANDAT D'ARPENTAGE DES RUES MÉNARD ET VILLENEUVE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifier le mandat au montant de 27 687\$ plus les taxes à la firme d'arpenteurs Asselin et Asselin pour le projet de réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve.

23.02.66
Gilles

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'aucun des concessionnaires invités n'a soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à la recherche d'un véhicule en contactant les concessionnaires locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu des prix sur les modèles suivants :

- Mont-Joli Chrysler Jeep Dodge : Ram 2500, 2022 (neuf) : 70 479\$ plus taxes
- Automobiles Bouchard et Fils : F250 SD 2016 (usagé) : 39 995\$ plus taxes
- Villeneuve Ford : F250 HD, 2022 (neuf) 79 910\$ plus taxes
- Marquis automobiles : Sierra 2500 HD, 2023 : 73 972\$ plus les taxes

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a prévu l'achat d'un véhicule de travail neuf de modèle 2500 au programme triennal pour l'année 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un camion Ram 2500 à Mont-Joli Chrysler Jeep Dodge au montant de 70 479\$ plus les taxes.

23.02.67

AUTORISATION DE MANDAT DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR DIÉSEL EXTÉRIEUR HORS SOL

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes sur cinq invitées ont déposé une offre à savoir :

- Services pétroliers Sasseville inc. 19 905.62\$ taxes incluses
- Services pétroliers MT inc. 28 398.83\$ taxes incluses
- Services pétroliers Morel 18 238.48\$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de fourniture et installation d'un réservoir diésel extérieur hors-sol, à Services pétroliers Morel, au montant de 18 238.48\$ taxes incluses.

Cet achat sera financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période maximale de 10 ans.

23.02.68

AUTORISATION D'ACHAT D'UN ÉCUREUR D'ÉGOUT SUR REMORQUE NEUF

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

- Gestion d'investissement J.D. Brûlé : 130 659.00\$ taxes incluses
- Les équipements CM inc. 149 630.35\$ taxes incluses
- Easy Kleen pressure systems 137 970.00\$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un écurer d'égout sur remorque neuf à Gestion d'investissements J.D. Brûlé au montant de 130 659.00\$ taxes incluses.

Cet achat sera financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période maximale de 10 ans.

23.02.69

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) • PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a ciblé la rue Marc, l'accès de la rue Henri-Rouleau ainsi que l'accès à la Distillerie Mitis par la rue D'Anjou pour des travaux d'amélioration de voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la rue Marc exige des travaux de structure de chaussée et revêtement sur une longueur de 1800 m² incluant la préparation de la surface, le liant, l'enrobé bitumineux, la chaussée rigide en béton et les matériaux nécessaires à ces travaux et que les coûts estimés des travaux sont de 77 781\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la rue Henri-Rouleau est actuellement sur un fonds de gravier et que celui-ci nécessite des travaux de structure de chaussée et de revêtement au niveau de la fondation supérieure de la rue, de liant, d'enrobés bitumineux et de préparation pour un coût estimé des travaux à 94 457\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Distillerie Mitis est une attraction touristique à l'arrivée de l'autoroute 20 et que celle-ci est accessible via la rue d'Anjou;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la rue nécessite des travaux de structure de chaussée et de revêtement, liant, enrobé bitumineux, ajustement des regards, recharge de gravier et que ces coûts sont estimés à un montant de 40 089.50\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin d'un soutien financier de l'ordre de 80 000\$ pour la réalisation de ces travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a un programme d'aide à la voirie locale pour les projets particuliers d'amélioration – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale et que la Ville de Mont-Joli souhaite y déposer une demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la démarche afin de participer à ce programme d'aide financière du Ministère des Transports du Québec.

URBANISME

23.02.70

DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LA SAUVEGARDE DU LAC DU GROS RUISSEAU

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Jean Robidoux, à agir comme représentant de la Ville et à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, dans le cadre du Volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité. Monsieur Robidoux est également autorisé à signer les documents nécessaires audit dépôt de la demande.

23.02.71

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Mont-Joli a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désirent présenter un projet visant l'achat et l'opération d'une faucardeuse, pour l'amélioration de la qualité de l'eau du lac du Gros-Ruisseau dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Lavoie, appuyé par Jean-Pierre Labonté, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet visant l'achat et l'opération d'une faucardeuse, pour l'amélioration de la qualité de l'eau du lac du Gros-Ruisseau et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le directeur des finances sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

23.02.72 AUTORISATION DE MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À VALÉRIE DELISLE-GAGNON – BIOLOGISTE CONSULTANTE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise un mandat additionnel à madame Valérie Delisle-Gagnon, biologiste consultant dans le cadre du dossier du Lac du Gros Ruisseau, et ce, au montant de 1 400\$ plus les taxes.

23.02.73 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 18 JANVIER 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 18 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de PIIA

23.02.74 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1017, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour un agrandissement à la propriété située au 1017, boulevard Jacques-Cartier ainsi que de régulariser l'ensemble des enseignes appliquées ainsi que l'aménagement du terrain et du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone 105 et est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1017 boulevard Jacques-Cartier.

23.02.75 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

**23.02.76
Martin PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Gaétan Morissette demande qui s'occupe des plaintes à la Ville?

Monsieur Joël Harrisson, répond que chaque département répond aux plaintes dans son champ de compétences.

23.02.77

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 36 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière